

PERSPECTIVE

Volume 41 Numéro 4

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

novembre 2013

L'avenir de Postes Canada, c'est aussi les services bancaires

Lors d'une conférence de presse tenue le 16 octobre dernier, des membres des syndicats des postes et d'autres groupes se sont rassemblés devant une tirelire géante sur laquelle était écrit : « L'avenir de Postes Canada, c'est aussi les services bancaires ». Ils ont exigé la prestation de services financiers et bancaires dans les bureaux de poste.

« Nous avons pensé que l'anniversaire de Postes Canada serait l'occasion idéale de parler de ce qu'il faut faire pour assurer la survie et la prospérité du service postal public », a expliqué Denis Lemelin, président national du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP).

À la conférence de presse, organisée par le STTP, des représentants et représentantes de l'Association canadienne des maîtres de postes et adjoints (ACMPA), de l'Association of Community Organizations for Reform Now (Acorn Canada), du Syndicat national des cultivateurs (SNC) et du STTP ont pris la parole. La Coalition canadienne pour le réinvestissement communautaire (CCRC) n'a pas été en mesure de participer à la conférence, mais elle a envoyé une déclaration.

Brenda McAuley, présidente nationale de l'ACMPA, a parlé de l'obsession de Postes Canada



pour les compressions et a insisté sur la nécessité d'offrir des services lucratifs, comme les services bancaires. Diane Rochon, porte-parole d'ACORN Canada, a dit : « À cause des frais élevés et du manque d'accès aux services, les banques ne répondent pas aux besoins de la population à faible revenu du Canada ». Paul Slomp, 2^e vice-président des opérations du SNC, a indiqué que les banques ne répondaient pas non plus aux besoins des collectivités rurales. Il a dit que son syndicat « appuie la prestation de services financiers et bancaires par l'entremise d'une coopérative d'épargne et de crédit, soit en partenariat avec Postes Canada soit à titre de

banque indépendante de Postes Canada. On pourrait ainsi maintenir le contrôle communautaire sur les services financiers et favoriser l'investissement dans les collectivités ». Duff Conacher, de la CCRC, a fait remarquer que « le Canada accuse un retard important au chapitre de l'adoption de mesures visant à assurer à l'ensemble de la population un accès à des services bancaires de base, puisque de nombreux pays offrent déjà des services bancaires dans les bureaux de poste ». Le confrère Lemelin a ajouté : « Des appuis et des preuves incontestables viennent soutenir la prestation de services financiers et bancaires pour aider

Postes Canada à maintenir les services postaux et à améliorer sa situation financière. »

Plus tôt cette année, le STTP a produit un document intitulé *Peut-on compter sur les services bancaires pour assurer l'avenir des services postaux?* Ce document prouve que la prestation de services bancaires postaux est nécessaire et qu'elle s'avère lucrative. Le Syndicat a aussi demandé au Centre canadien de politiques alternatives (CCPA) de réaliser une étude indépendante sur la possibilité d'ajouter la prestation de services financiers et bancaires aux services déjà fournis par Postes Canada. L'étude, intitulée *Pourquoi le Canada a besoin de services bancaires*, a été rendue publique le 9 octobre dernier. Elle examine l'évolution des services bancaires dans notre pays et l'expérience de notre service postal dans ce domaine. Elle examine aussi ce qui se fait en la matière ailleurs dans le monde, attirant l'attention sur cinq différents modèles de réussite, soit ceux du Royaume-Uni, de la France, de l'Italie, de la Suisse et de la Nouvelle-Zélande. Ayant démontré le besoin d'améliorer les services financiers offerts dans notre pays, et l'existence de modèles viables dans d'autres pays, l'étude propose différents modèles de services bancaires postaux pouvant s'appliquer au Canada.

modifié, à deux reprises, les conditions d'emploi des messagers et messagères. Le STTP a répliqué en déposant des plaintes pour pratiques déloyales de travail.

L'employeur a refusé de négocier :

- les dispositions sur les congés spécifiés [jours fériés] et les congés prévus [congés annuels];
- les dispositions relatives à la rémunération;
- les dispositions relatives aux taux de commission.

La question du statut d'entrepreneur indépendant

Les négociations sont difficiles parce que l'employeur et le secteur des messageries refusent que les messagers et messagers soient considérés comme des employés et non comme des entrepreneurs indépendants. À titre d'entrepreneurs indépendants, les messagers et messagers :

- n'ont pas droit à une paie de vacances ni aux jours fériés payés;
- touchent souvent un salaire inférieur au salaire minimum;

suite à la page 2

QMS doit retourner à la table de négociation

Trois années se sont écoulées depuis l'accréditation syndicale, et l'entreprise QMS refuse toujours de négocier une première convention collective pour les messagères et messagers de Toronto, qui livrent le courrier à vélo ou à pied. L'entreprise a recours à des tactiques dilatoires et à des querelles juridiques pour se soustraire à son obligation de négocier de bonne foi.

La section locale des messagères et messagers de Toronto intensifie les pressions sur la direction de QMS pour l'inciter à retourner à la table de négociation. Le 13 septembre dernier, la section locale a tenu une activité au profit de son fonds de grève et, le 27 septembre, elle a fait du piquetage d'information. D'autres activités se tiendront au cours des prochains mois.

Les négociations jusqu'à maintenant

L'entreprise a tout fait pour ne pas rencontrer le syndicat, et lorsque les parties se sont réunies, elle n'a pas négocié de bonne foi. L'entreprise a contesté la compétence fédérale de l'unité de négociation, et celle-ci est maintenant accréditée au palier provincial. L'entreprise a aussi

CONVENTION DE POSTE-PUBLICATION N° 40064660
RETOURNER TOUTE CORRESPONDANCE
NON DISTRIBUABLE AU CANADA AU :
SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET
TRAVAILLEUSES DES POSTES
377, RUE BANK
OTTAWA (ONTARIO) K2P 1Y3

Page 2
Editorial :
Nous sommes en marche

Page 2
3 décembre :
Journée internationale des personnes handicapées

Page 3
La méthode de livraison à deux bâisses jugée NON SÉCURITAIRE

Page 3
ServicePostalPublic.ca
Campagne « Ensemble pour un monde plus juste »

Page 4
Outil de préhension et produits connexes pour FFRS



Page 4
La garde d'enfants : mise en commun de nos expériences



Nous sommes en marche

dévoilé notre tirelire géante que nous utiliserons pour diffuser notre message. De plus, nous formons en ce moment une vaste coalition en faveur de l'expansion des services à Postes Canada.

Manquements de Postes Canada face à ses obligations

Selon Postes Canada, la transformation postale était censée améliorer les services à la population. Nous savons que Postes Canada est tenue de supprimer les effets indésirables causés par les changements technologiques. Cependant, tous les jours, les comités exécutifs locaux dénoncent la négligence de l'employeur et ses autres manquements face à ses obligations, et doivent l'obliger à respecter nos conditions de travail et les dispositions visant la santé et la sécurité. Le Syndicat doit aussi faire pression sur la direction pour qu'elle respecte ses engagements en matière de livraison du courrier.

Lutter pour préserver notre avenir

Nous connaissons bien la situation de Postes Canada. Nous savons que la poste-lettres, qui constitue 60 % des revenus de la Société, diminue et que le maintien de l'autonomie financière nécessitera des changements majeurs. En ce sens, le réseau de distribution et de vente au détail de Postes Canada, le plus important au pays, peut être le moteur de ces changements. Nous menons actuellement une campagne de signature de cartes postales pour marquer notre opposition aux compressions et condamner les fermetures de bureaux de poste et la réduction de la taille des comptoirs postaux publics (nouveau modèle plus petit). Notre campagne exige aussi la tenue d'un débat public sans précédent dans le cadre de l'examen du *Protocole du service postal canadien*, qui aura lieu l'an prochain. Les résultats de notre récent sondage indiquent que nous avons l'appui de la population, qui subit, tout comme nous, les conséquences des compressions du service postal public.

Notre lutte est politique

La lutte que nous menons est politique. En effet, depuis la grève et le lock-out de 2011, l'employeur a reçu un appui inconditionnel de la part du gouvernement Harper. Ces deux dernières années, le gouvernement a adopté des contraintes budgétaires qui ont des conséquences négatives sur nos conditions de travail. Et la situation a bien peu de chances de s'améliorer puisque Lisa Raitt, à présent ministre responsable de Postes Canada, n'a pas mis de gants blancs pour déclarer publiquement que la livraison du courrier à domicile pouvait être interrompue sans qu'il soit nécessaire de modifier le *Protocole du service postal canadien*. Il est clair que le gouvernement Harper n'hésitera pas à adopter des mesures antisyndicales contre nous et contre le service postal public et universel.

Voilà pourquoi nous nous sommes joints à la campagne du Congrès du travail du Canada (CTC) intitulée « Ensemble pour un monde plus juste », qui a pour but de valoriser les apports du mouvement syndical au bien-être de tous et toutes. Notre participation à cette campagne s'inscrit dans une démarche préparatoire en vue des prochaines élections fédérales, où les enjeux syndicaux feront partie du débat.

Tout ce travail n'aura de résultats que dans la mesure où nous mettrons tous l'épaule à la roue. Toutes les fois que je visite un lieu de travail, je dis aux membres que cette lutte en est une de survie : la nôtre et celle du service postal public et universel. Cette lutte est d'une importance capitale, et chacun et chacune d'entre nous doit y prendre part!

Solidarité,

Denis Lemelin
Président national

Nous appliquons étape par étape notre plan d'action, tel qu'il a été adopté à la réunion nationale des présidents et présidentes de section locale tenue en avril dernier. Nos quatre coordonnatrices et coordonnateurs, en poste depuis le début de l'automne, communiquent avec les sections locales pour mettre en œuvre chacune des facettes du plan d'action.

L'une de ces étapes consiste à faire connaître au public notre position sur la prestation de services bancaires et financiers par le service postal public. À la suite de la publication de l'étude du Centre canadien de politiques alternatives (CCPA) (voir article en une), nous avons

suite de la page 1

QMS doit retourner à la table de négociation

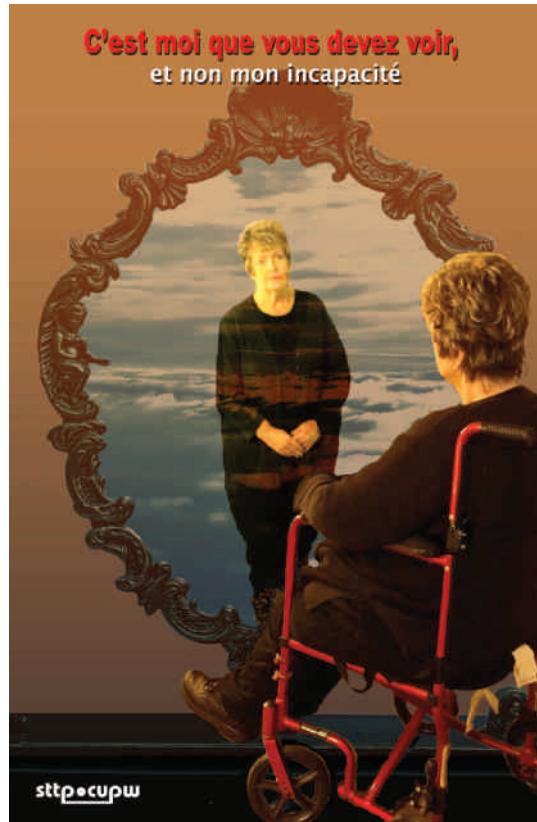
- n'ont pas accès à l'assurance-emploi;
- ne sont généralement pas admissibles à la protection offerte par les commissions provinciales des accidents du travail.

Pour régler cette question, le STTP a aidé, en septembre 2012, les 22 messagères et messagers à déposer des réclamations portant sur les normes d'emploi. Malheureusement, l'enquêteur a rendu des décisions qui maintiennent le statut d'entrepreneur indépendant. Pourtant, de nombreuses décisions rendues dans des cas semblables dans d'autres provinces vont dans le sens contraire. Le Syndicat a fait appel de 21 de ces décisions et poursuivra la lutte pour les droits des messagères et messagers en matière d'emploi.

Le Syndicat a récemment déposé une demande d'arbitrage d'une première convention collective auprès de la Commission des relations de travail de l'Ontario. Toutefois, le médiateur ne veut pas entendre la cause tant qu'une décision n'aura pas été rendue relativement aux réclamations sur les normes d'emploi.

Agissez maintenant pour appuyer les messagères et messagers de QMS!

- Envoyez une lettre ou un courriel au patron de QMS, Jason Etheridge, pour lui dire de négocier une bonne convention collective. Vous trouverez ses coordonnées à l'adresse www.sttp.ca/qms
- Envoyez une lettre ou un courriel au ministre du Travail de l'Ontario, Yasir Naqvi, pour exiger que les messagères et messagers soient visés par la *Loi sur les normes d'emploi*. Vous trouverez ses coordonnées à l'adresse www.sttp.ca/qms.
- Si vous êtes dans la région de Toronto, consultez le calendrier des activités de solidarité en appui aux messagères et messagers à www.sttp.ca/qms.



Le 3 décembre est la Journée internationale des personnes handicapées. Les handicaps, ou limitations fonctionnelles, peuvent prendre bien des formes, certaines visibles, d'autres pas. Selon les Nations Unies, plus d'un milliard de personnes, ou 15 % de la population mondiale, présentent des limitations fonctionnelles. Au Canada et au Québec, à peu près 4,4 millions de personnes (ou 14 % de la population) présentaient des limitations fonctionnelles en 2006, et le vieillissement de la population fera grimper ce nombre.

Le Comité national des droits de la personne a créé l'affiche ci-contre pour encourager tous les membres à voir sans préjugé les personnes ayant des limitations fonctionnelles. Ces personnes ont les mêmes besoins, désirs, espoirs et rêves que nous tous et toutes. Elles méritent elles aussi d'être traitées avec dignité et respect. Soulignons la Journée internationale des personnes handicapées en nous engageant à bâtir des collectivités et des lieux de travail accessibles, inclusifs et accueillants pour tout le monde.

PERSPECTIVE STTP

Perspective est publié en français et en anglais par le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, 377, rue Bank, Ottawa (Ontario) K2P 1Y3.

Tél. : (613) 236-7238 Téléc. : (613) 563-7861

www.cupw-sttp.org

Écrivez-nous. Envoyez vos commentaires

par courriel à la rédaction, à : commentaires@cupw-sttp.org

Rédacteur en chef : G. Floresco

Production et traduction :

A. Boulet, C. Drouin, G. Laflamme,

B. Luijkenaar, M. Parrot, M. Prévost



sttp·cupw

CUPE·SCFP 1979



POLITIQUE ÉDITORIALE

Votre opinion nous intéresse. *Perspective* publiera toutes les lettres provenant des membres du STTP à condition qu'elles :

- contiennent 400 mots ou moins. Des articles plus longs peuvent être soumis à titre de commentaire;
- ne dérogent pas aux politiques et aux principes du STTP, y compris à la politique contre la discrimination et le harcèlement à l'endroit des femmes, des personnes de couleur, des membres des Premières nations, des Inuits, des Métis, des lesbiennes, des gais, des personnes bisexuelles, des personnes trans et des personnes ayant des limitations fonctionnelles;
- soient dactylographiées ou écrites lisiblement;

- incluent le nom de l'auteur, l'adresse, la section locale et un numéro de téléphone où l'auteur peut être joint en cas de problème.

Perspective publiera des lettres anonymes au besoin. Autrement, le nom et la section locale de l'auteur paraîtront au bas de la lettre.

Perspective communiquera avec les auteurs si la publication de leur lettre pose problème.

Nous acceptons les lettres envoyées par la poste, par télécopieur et par courrier électronique.

Enfin : la méthode de livraison à deux liasses est jugée dangereuse

Au terme de presque trois années d'audiences, le Syndicat a remporté une décision cruciale contre la méthode de livraison à deux liasses imposée par Postes Canada dans le cadre de son projet de transformation postale.

Dans sa décision de 89 pages, l'arbitre Kevin Burkett a conclu que la méthode de livraison à deux liasses est plus dangereuse que la méthode à une liasse.

L'arbitre a ajouté que Postes Canada avait enfreint le *Code canadien du travail* et la convention collective en omettant d'effectuer une analyse rigoureuse des risques liés à la méthode de livraison à deux liasses.

L'arbitre Burkett a indiqué que, comparativement à la méthode à une liasse, la méthode à deux liasses comporte un risque plus élevé de blessures causées par des chutes et des glissades, parce qu'elle nuit de manière significative au champ visuel frontal.

Ayant examiné le risque de blessures musculo-squelettiques liées à la méthode de livraison à deux liasses, l'arbitre Burkett a indiqué qu'il n'était pas en mesure de trancher la question compte tenu de la preuve qui lui avait été présentée. Selon lui, une évaluation exhaustive des lieux de travail s'avère nécessaire.

Au sujet de l'évaluation des risques au travail, l'arbitre Burkett a fait mention de la décision rendue récemment par l'arbitre Keller au sujet du nouveau lecteur optique de caractères multiligne (LOCML). Dans cette décision, l'arbitre ordonne la tenue d'une étude ergonomique par une tierce partie indépendante sous la supervision du Comité national mixte de santé et de sécurité.

L'arbitre Burkett laisse aux deux parties le soin de s'entendre sur les solutions à apporter aux problèmes soulevés. Il demeure toutefois saisi du dossier au cas où les parties ne parviendraient pas à s'entendre.

Article 47 – Information sur les réorganisations d'itinéraires

Les audiences se poursuivent devant l'arbitre Burkett au sujet du refus de Postes Canada de remettre au Syndicat l'information dont ce dernier a besoin pour vérifier de manière adéquate les réorganisations d'itinéraires effectuées dans le cadre de la transformation postale. Les parties tiennent également des rencontres pour essayer de s'entendre sur l'information à partager.

Article 29 – Questions devant l'arbitre Keller

Le Syndicat a aussi contesté les effets négatifs de la transformation postale en ayant recours aux dispositions de la convention collective portant sur les changements technologiques (article 29). Le 30 mai, l'arbitre Keller a donné raison au Syndicat en rendant une décision sur les effets défavorables de la transformation postale sur les membres du groupe 1. Dans sa décision, l'arbitre ordonne ce qui suit :

- Une évaluation ergonomique des LOCML effectuée par une tierce partie indépendante;
- La tenue d'une étude pour déterminer de quelle manière les effets défavorables liés aux chariots de dépôt et livraison pourraient être éliminés, ou à tout le moins réduits.

Du 1er juin au 31 octobre, il y a eu 16 jours d'audience sur les questions du groupe 2. Le Syndicat a fait témoigner des factrices et facteurs de Montréal, d'Ottawa, de Winnipeg et d'Edmonton. Jusqu'à maintenant, les témoignages ont permis de relever les effets défavorables suivants :

- Incidence des heures supplémentaires excessives et de la 2^e vague sur la vie familiale;
- Problèmes et dangers liés à la livraison du courrier après le coucher du soleil (en raison des heures supplémentaires et de la 2^e vague);
- Problèmes qui surviennent lorsque 96 % des itinéraires sont motorisés et que des factrices ou factrices ne possèdent pas de permis de conduire;
- Incidence du partage des casiers de tri et du système à deux vagues sur la préparation et la livraison des envois sans adresse;
- Refus de Postes Canada d'accorder des mesures d'adaptation appropriées aux factrices et facteurs qui ne sont pas aptes à utiliser la méthode de livraison à deux liasses;
- Incidence sur les employées et employés qui, à titre de mesure d'adaptation, occupent un poste dans la section de réexpédition par étiquette ou un poste d'adjointe ou adjoint dans un poste de factrices et facteurs.

Des audiences devant l'arbitre Keller sont prévues en novembre et en décembre, et nous cherchons à obtenir des dates pour 2014.

Le STTP s'est doté d'un plan d'action pour protéger le service postal public.

Le Syndicat lutte contre la fermeture de bureaux de poste, la réduction de la taille des comptoirs postaux publics, les compressions, la privatisation et la déréglementation.

Il se bat aussi pour l'amélioration du *Protocole du service postal canadien* et pour la prestation de services bancaires dans les bureaux de poste.

Si vous souhaitez en savoir davantage sur ces initiatives et y prendre part, rendez-vous sur :

servicepostalpublic.ca



Campagne « Ensemble pour un monde plus juste »

Dans le cadre des changements qu'ils apportent au service postal, Postes Canada et le gouvernement fédéral devraient tenir compte de ce qui est juste pour les travailleurs et travailleuses, mais ce n'est pas le cas. Et la situation est sur le point d'empirer. En effet, les conservateurs préparent le terrain pour encourager les travailleurs et travailleuses à cesser de payer des cotisations syndicales tout en continuant de bénéficier des avantages obtenus grâce à ceux et celles qui paient des cotisations. Une telle situation serait inacceptable et injuste. Ce que les conservateurs proposent a pour but de nous diviser, de nous affaiblir et d'alimenter les conflits en milieu de travail. Si les visées des conservateurs se concrétisent, nous ne serons plus en mesure de représenter correctement nos membres, les salaires subiront des pressions à la baisse et tout le monde en souffrira. Pour éviter pareille situation, nous devons demeurer unis.

De concert avec le Congrès du travail du Canada (CTC) et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), le STTP participe à une initiative soutenue qui consiste à tenir plus de trois millions de conversations avec les membres. Vous avez sans doute vu à la télévision l'annonce du CTC « C'est bon d'être juste ». Au cours des prochains mois, nous commencerons à nous entretenir avec les membres, un à la fois, afin de connaître leurs préoccupations.

Nous sommes à mettre sur pied une structure nationale pour nous aider à mener à bien cette initiative, et votre aide au palier local demeure toujours la bienvenue.

Si vous souhaitez prendre part à cette initiative, communiquez avec votre section locale ou encore discutez-en avec votre représentante ou représentant syndical quand elle ou il viendra vous voir pour s'entretenir avec vous.

Enfin, n'oubliez pas de visiter le site Web du CTC :

mouvementsyndical.ca.

**ensemble
L'ÉQUITÉ
NOUS UNIT**



Chris Pleasants, Dan Marks, Dwayne Pearson, Shane Hodgson, Sébastien Bouchard, Andrea Barbe, Tony Sidnbois, Barb McMillan, Ziad ElZein et Trenholm Robertson.

Outil de préhension des FFRS : Première séance de formation des pairs formateurs

Les pairs formateurs donneront la formation aux factrices et facteurs ruraux et suburbains (FFRS) sur l'utilisation sécuritaire de l'outil de préhension et des différents produits destinés aux FFRS.

Le STTP a formé des formatrices et formateurs dans toutes les régions. Dans une proportion de 69 %, les pairs formateurs sont des conseurs (67 % des membres FFRS sont des femmes). Ils donneront de la formation aux FFRS dont l'itinéraire compte des boîtes aux lettres rurales (BLR) et qui utiliseront l'outil de préhension.

En ce moment, 62 % des itinéraires FFRS comptent des BLR, à raison de 162 BLR en moyenne par itinéraire. La méthode de travail, qui consiste à se pencher au-dessus du siège du passager et à s'étirer le bras pour livrer le courrier par la fenêtre cause des difficultés de nature ergonomique. En 2007, une étude ergonomique conjointe a cerné d'importants facteurs de risque que pose cette méthode de livraison aux BLR.

À titre de solution temporaire, et sous réserve de certaines conditions, l'employeur a fourni des aides ergonomiques aux FFRS qui en ont fait la demande. Le 5 septembre 2012, les parties ont signé un protocole d'entente sur l'utilisation de l'outil de préhension. L'outil et les produits FFRS de première génération ont tout d'abord été utilisés sur 500 itinéraires. On a aussi fait appel à un tiers indépendant pour effectuer une étude ergonomique de la méthode de travail, de l'outil de préhension et des produits FFRS.

La mise en œuvre de l'outil de préhension doit commencer à l'automne 2013 et se poursuivra en 2014.



Barb McMillan, formatrice FFRS, montre comment utiliser l'outil de préhension

Le développement de l'outil de préhension continue de faire l'objet de négociations. L'outil et les produits FFRS de deuxième génération seront aussi mis à l'essai sur 500 itinéraires. Lorsque cette phase de mise en œuvre sera terminée, les pairs formateurs se rendront dans les installations postales où des FFRS ont recours à un aide ergonomique pour livrer le courrier.

Sept séances de formation ont eu lieu jusqu'à maintenant à Ottawa, à Québec, à Toronto, à Montréal et à Halifax. D'autres séances sont prévues.

La garde d'enfants : mise en commun de nos expériences

Lors de leur dernière réunion, les membres du Comité national des droits de la personne du STTP ont formé de petits groupes pour discuter, de façon informelle, de la garde d'enfants. Les discussions s'inscrivaient dans le cadre de la campagne « Repensons les services de garde ». Voici des extraits de la conversation qu'ont eue les membres du groupe représentant les travailleurs et travailleuses autochtones.

Quelles ont été les répercussions de la garde d'enfants sur votre vie personnelle et professionnelle, votre famille ou votre collectivité?

Darlene Kaboni : Quand j'ai commencé à travailler à Postes Canada, en 1987, je n'arrivais pas à trouver une personne de confiance pour s'occuper de mon enfant. À l'époque, je travaillais de nuit. J'ai trouvé très difficile de confier mon enfant à quelqu'un et d'avoir confiance en cette personne. J'ai toutefois eu la chance

de pouvoir compter sur des membres de ma famille, qui sont venus vivre chez moi. Pendant leurs études collégiales et universitaires, mes frères et soeurs habitaient chez moi. Ils ne payaient pas pension, mais en retour ils étaient présents pour s'occuper de mon enfant pendant que je travaillais de nuit. J'ai eu de la chance, mais je sais très bien que ce n'est pas tout le monde qui a cette chance.

Jenny Butler : Pendant cinq ans, j'ai occupé un emploi temporaire à Postes Canada. Et, bien entendu, à cause de cette situation, j'ai dû occuper d'autres emplois pendant cette période. L'employeur pouvait m'appeler à peine une heure avant le début d'un quart de travail, et je ne savais pas quel jour ni quel quart de travail ce serait. Ça pouvait être le quart de nuit, de soir ou de jour. Il m'est souvent arrivé de ne pouvoir accepter que le quart de soir ou de nuit. Quand j'ai obtenu un poste permanent, la seule solution que j'avais alors pour pouvoir m'occuper de ma famille était de travailler de nuit. Je travaille de nuit depuis 17 ans, et ma fille a eu 17 ans en février.

Allan Kakaway : Quand ma fille a commencé à fréquenter la garderie, elle venait tout juste d'avoir trois ans. C'était dans les années 1990. Nous habitions alors à Edmonton. Un jour, nous sommes allés la chercher vers 15 h. Le personnel de la garderie ne la trouvait plus... C'était terrible. Comment le personnel pouvait-il ignorer où se trouvait ma fille? Nous avons fouillé partout et au bout d'environ 20 minutes, un grand sourire aux lèvres, ma fille est arrivée en marchant et a déclaré : « Papa, je suis allée aux toilettes toute seule ! ». Je ne pouvais rien faire d'autre que de lui sourire et lui dire : « Bravo ! » Mais imaginez un peu ce que j'avais ressenti en constatant que ma fille n'était pas à la garderie, que trois adultes y travaillaient et qu'ils ignoraient où elle se trouvait. J'ai vécu l'horreur.

Debbie Bird : En tant que chef de famille monoparentale, j'ai dû confier mes enfants à une garderie. La situation était loin d'être idéale, mais je devais travailler. Certains jours, je ne savais pas où j'irais faire garder mes enfants, ni à qui je les confierais.

Je me sentais tellement coupable. Un jour, j'ai demandé à mes enfants comment s'était déroulée la journée. Ils m'ont répondu que la gardienne avait été malade et qu'ils avaient passé la journée assis sur le lit à côté d'elle. Mes enfants avaient alors trois ans et cinq ans.

Il ne devrait pas en être ainsi! Racontez-nous votre expérience de garde d'enfants. Prévoyez la tenue d'une « assemblée de cuisine ». Renseignez-vous sur la campagne en consultant le site Web : garderiespubliques.org ou écrivez-nous à : infogarde@cupw-sttp.org.